

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 19 Juin 2025

N°25-06-04

Date de la convocation
12 Juin 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le dix-neuf juin**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

M. Alain MONDON qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul MASSARDIER,
Mme Christine BONNEFOY qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Jean FERNANDES qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN,
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Pamela MARODON,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Demande de subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes – ESPACE DE LOISIRS A
MALMONT - Vidéosurveillance**

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'un système de vidéoprotection, sur l'espace de loisirs à MALMONT.

AR Prefecture

043-214302051-20250619-25_06_04-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

Il précise qu'il est nécessaire de faire une demande spécifique au titre de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire propose donc de déposer une demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux
Travaux	18 207.05 €	Région 9 103.53 €	50 %
		Autofinancement commune 9 103.52 €	50 %
TOTAL	18 207.05 €	18 207.05 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour formuler une demande d'aide auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 9 103.53 € soit 50.00 % du montant des dépenses HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 19 juin 2025

Le Maire,
M. Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250619-25_06_04-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025